RU D'AVALLEAU

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE
Commune d'Hondevilliers – n° 6 Mars 2011

Rédacteurs : Benoit Autéreau
Jean Michel Perrin
Gilles Martial

Une vue de la place de Hondevilliers dans les années 1920, vous remarquerez la présence d'un premier modèle d'automobile.

Sommaire

Editorial
Communauté de commune la Brie des Morin
La sécurité routière
Neige et verglas – qui traite les routes ?
Comité des fêtes
Assainissement non collectif – opérations groupées
Plan de zonage assainissement
Les nouvelles du tennis de table
Communication des Ainés Ruraux – Elections cantonnales
Le SIVU des étangs
Point sur le développement durable en seine et marne
Fêtes et saisons

Editorial

Chères Hondevilloises et chers Hondevillois,

Au moment où vous recevrez notre journal, nous sortirons progressivement d'un hiver une fois encore bien rigoureux. Espérons que nous n'ayons pas à subir les caprices de la météo un hiver supplémentaire.

Pour faire face à ces intempéries, le conseil municipal s'est engagé à investir dans un épandeur de sel pour faciliter les déplacements de nos concitoyens sur la commune.

Le mois de Mars, va quant à lui être ponctué d'animation redonnant vie à notre bourgade. Le 5 Mars aura lieu la choucroute de la caisse des écoles et le 19 Mars, un concert du groupe Banc Public fera résonner les murs de la salle Jean Autéreau en interprétant des chansons de Brassens et Bobby Lapointe

C'est un mois où vous serez une fois encore appelé à vous rendre aux urnes pour les élections cantonales les 20 et 27. Je souhaiterais, à cette occasion, vous rappeler l'importance de votre vote dans une période cruciale pour les collectivités. Vous avez probablement entendu parler de la réforme des collectivités territoriales. Cette dernière fera disparaitre les conseillers généraux et les conseillers régionaux au profit des conseillers territoriaux, bien moindre, en quantité. Par conséquent, votre vote, les 20 et 27 mars prochain, deviendra historique car il est le dernier. D'autre part, les décisions prises pendant les deux années à venir à l'échelle départementale et intercommunale vont être décisives pour le sort de nos communes.

Notre journal se voulant territorial et général pour satisfaire le plus grand nombre, vous y retrouverez des articles offrant une information générale et globale ne s'abaissant pas aux pérégrinations sans intérêts. Qu'on se le dise...

Benoît AUTEREAU

Lors de la cérémonie des vœux, après avoir parlé des réalisations effectuées en 2010 et des projets concernant notre commune, j'ai clos mon discours en adressant mes meilleurs vœux à toute la population et à toutes les personnes présentes.

Aujourd'hui j'ai une pensée pour des personnes qui ont participé à la vie de notre village et qui ont connus ou connaissent des jours difficiles. Je pense à notre ancien maire André Fauvet et à un ancien conseiller Jacques Van Landeghem qui ont pu rentrer chez eux, mais aussi à Annie Dépit employée municipale à la retraite et à notre cantonnier Gérard Follet à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Gilles MARTIAL

Les nouvelles de la vie communale

Communauté de communes la Brie des Morin

Comment s'est passé notre intégration forcée – petit rappel des faits !

Par lettre ouverte adressée à la population, le conseil municipal vous a informé au cours du mois de décembre 2010 de sa position quant à notre intégration forcée, sur décision préfectorale, dans la communauté de communes la Brie des Morin.

Le conseil a ainsi pu rappeler qu'il avait adhéré au premier projet de communauté de communes couvrant la vallée du petit Morin dont un des objectifs premiers était de préserver la ruralité tout en développant le tourisme vert.

Pour diverses raisons, le périmètre de cette communauté a considérablement été élargi avec toutes les communes du canton et certaines communes appartenant au bassin du grand Morin.

Le manque de visibilité quant aux charges de fonctionnement et aux dépenses liées aux projets et à tous les nouveaux services prévus dans les statuts de la communauté, a conduit le conseil à refuser, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Hondevilliers à cette communauté.

Puis vint la décision du préfet M. Drevet qui nous rattacha d'office. La lettre ouverte adressée à la population s'arrêtait là.

Le conseil avait alors envisagé de démissionner en bloc, en signe de réprobation d'une décision qui était vécu comme une insulte à l'expression démocratique.

Après plusieurs débats, le conseil décida qu'il ne serait pas responsable, pour une équipe qui fonctionne plutôt bien, d'abandonner ainsi la gestion des affaires communales à mi-mandat.

Un cabinet d'avocat, spécialiste en droit public, a été contacté pour étudier les recours possibles. Compte tenu des frais à engager, de la durée et surtout de l'incertitude quant au devenir de la procédure, le conseil municipal préféra en rester là.

La 2ème voie réglementaire pour sortir de cette communauté était de demander au bureau de la communauté de communes d'accepter que notre demande de retrait puisse être soumise au vote des conseils municipaux des 21 communes participantes.

Les nouvelles de la vie communale

Communauté de communes la Brie des Morin

suite

Pour cela, il nous fallait l'accord du bureau présidé par Mme Anne Chain Larché

C'est ainsi que la quasi totalité de notre conseil fut reçu, un soir de janvier, par le bureau de la communauté.

La discussion dura plus de 2 heures, mais dés le début nous avons tous sentis que le bureau de la communauté ferait obstruction à notre demande. Ce soir là, certains maires furent plutôt compréhensifs et d'autres particulièrement agressifs, nous demandant même de payer des préjudices liés à notre demande de retrait !

Ayant épuisé tous les recours, nous avons décidé d'être observateur et acteur quant aux orientations et décisions prises par cette communauté.

Nous craignons avant tout l'explosion fiscale qui a conduit l'Etat, puis la région et maintenant le département à transférer des charges sur les budgets communaux et intercommunaux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des dossiers suivis par cette communauté, notamment s'ils doivent engager des dépenses importantes.

Parmi ceux-là, le financement de la gendarmerie de Rebais, pour un coût estimé à environ 2 millions d'euros, il y a 2 ans. Ce projet qui était suivi au niveau du canton est désormais pris en charge par la communauté.

Ce dossier, assez ancien car la décision remonte aux conseils qui nous ont précédés, est symptomatique du désengagement de l'Etat. Ce type de financement aurait normalement du être pris en charge par le ministère avec d'éventuelles participations de la région et du département.

Là, il n'en n'est rien, au contraire les communes qui avaient déjà financé le local actuel de la gendarmerie de Rebais ne recevraient sans doute rien du produit de la vente du dit local.

Voilà un exemple de dérives financières qui nous inquiètent et face auxquelles nous souhaitons rester attentifs et combatifs ce dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Les nouvelles de la vie communale

La sécurité routière

Nous vous avons déjà parlé à plusieurs reprises de notre souci de réduire la vitesse des véhicules dans Hondevilliers, plus particulièrement sur la route départementale 222 qui passe devant l'école, mais aussi rue du Pré du chêne et route du Rousset.

Dans ce cadre, le conseil municipal a délibéré en faveur de deux réalisations.

La première, aujourd'hui achevée, a été la création d'une zone de ralentissement à 70 Kms/heure, en entrée de village route de la Butte Rouge.

Normalement ce type d'aménagement est pris en charge par le département et par l'Agence Routière Territoriale (ART anciennement appelée DDE). Malheureusement et malgré nos demandes adressées depuis 2 ans, le département n'a plus de budget pour financer ces aménagements. Nous avons donc décidé de mettre en place cette zone par nos propres moyens en obtenant néanmoins que l'ART nous fournisse la signalisation. Gérard notre cantonnier aidé de Michel Dépit 1er adjoint ont installé les bâches et plantés prés de 300 charmilles que Luc Bocquet, conseiller municipal, nous a gracieusement apporté.

La 2éme réalisation, relative à l'implantation de 4 ralentisseurs, est une opération pour laquelle nous avons initié différents dossiers pour bénéficier de subventions. Nous avons pu ainsi obtenir une subvention dans le cadre des amendes de police et une autre via l'aide parlementaire qui vont couvrir 80% de la dépense totale, soit le taux maximum d'aide possible.

Initialement les travaux devaient être réalisés en décembre 2010 mais la neige et le froid ont bouleversé le planning. Les travaux, qui seront réalisés par l''entreprise WIAME, devraient commencer au cours de la 2ème quinzaine du mois de mars.

Le marquage des 4 ralentisseurs a été effectué le 25 février. Le ralentisseur le plus important, sera implanté devant la mairie. Il s'agit d'un ralentisseur de type « plateau », d'une longueur de 10 mètres répondant aux normes pour le passage de bus scolaire. Deux ralentisseurs seront implantés à chaque extrémité de la rue du Pré du Chêne et le dernier sera situé sur la route du Rousset un peu au dessus du cimetière.

Les nouvelles de la vie communale

Neige et verglas, qui traite les routes ?

Nous avons évoqué pour la sécurité routière que le département manquait cruellement de moyens, et bien pour le déneigement des routes il en est de même.

L'Agence Routière Territoriale (ART), financé par le Conseil Général, ne peut plus assurer le déneigement et le salage des routes. Pour pallier à cela, cette agence a proposé à toutes les communes de passer une convention pour que ces dernières prennent en charge le traitement des routes.

La seule aide octroyée par l'ART a été de donner aux communes vingt grammes de sel par mètre carré pour traiter certaines routes départementales. Sur notre commune, seule la D222 a été retenue soit environ 1,6 kms de route.

Même si l'aide de l'ART est largement insuffisante pour traiter notre réseau, nous avons accepté de signer cette convention, Luc Bocquet étant nommé responsable du traitement, car à défaut de signature rien n'aurait été fait pour nos routes.

C'est donc avec nos propres moyens, que nous avons essayé, tant bien que mal, de traiter nos routes cet hiver. Nous avons ainsi pu récupérer gratuitement un vieil épandeur à engrais qui après avoir été remis en état, nous permet de saler les routes.

Nous remercions également les habitants qui sont intervenus spontanément pour nous aider à dégager les routes, leur aide a été précieuse et nous en profitons pour rappeler que la municipalité met à disposition de chaque résident un peu de sel pour dégager l'accès à sa maison.

Comité des fêtes

Après avoir enregistré quelques démissions, l'équipe du comité des fêtes cherche des volontaires pour se renforcer. Une réunion a été organisée en mairie le 12 février dernier pour constituer un nouveau bureau.

Malheureusement, compte tenu du faible nombre de personne intéressées pour participer au bureau, il a été décidé de programmer une nouvelle assemblée générale extraordinaire courant avril 2011. D'ors et déjà, la brocante qui était par le passé organisée en avril n'aura pas lieu. Ce manque d'implication et de motivation d'une grande partie de la population est regrettable pour un petit village comme le notre ; cela lui retire une grande partie de sa vie et de son dynamisme ainsi que toutes les animations qui permettaient aux gens de se rencontrer et de partager des moments conviviaux.

La recette d'Avalleau

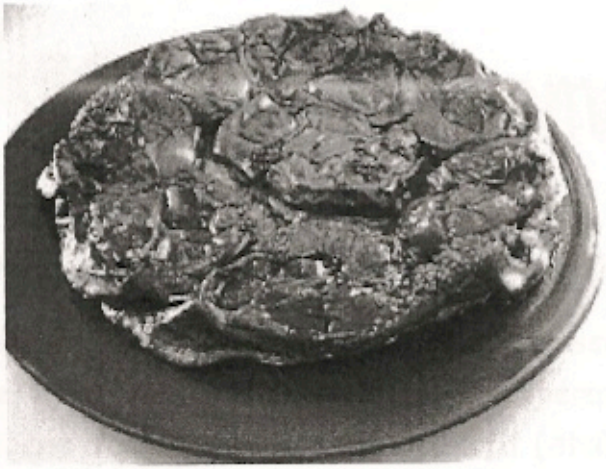

La Tarte Tatin aux Tomates

. préparation : 30 min
. cuisson : 40 min

Pour 4 personnes.

→ Préparation de la pâte brisée :

. 120g de farine
. 60g de beurre
. une pincée de sel
. de l'eau pour diluer

→ Garniture :

. 12 tomates
. moutarde à l'ancienne
. huile d'olive
. basilic frais
. gruyère râpé
. sel et poivre.

« le corps de la composition » : préparer la pâte brisée en mélangeant la farine et le beurre ramolli du bout des doigts avec le sel. Ajouter peu à peu l'eau jusqu'à obtention d'une boule de pâte ferme, placer 20min au réfrigérateur.

- astuce : pour les moins à l'aise avec la pâte : achetez là. !

Couper les tomates en 2, bien les répartir dans le moule avec la peau contre le fond. Assaisonner de sel, poivre et d'un filet d'huile d'olive et enfourner jusqu'à ce qu'elles aient rendu du jus (environ 30min).

- jeter le jus et couvrir de gruyère râpé
- étaler la pâte et la badigeonner de moutarde, y repartir les tomates dessus, dos en l'air.

Enfournez quelques minutes au four, une fois votre pâte cuite et les tomates dorées, parsemer de basilic ciselé et servir.

Les nouvelles de la vie communale

Assainissement non collectif – opérations groupées

Nous vous avons déjà parlé dans les derniers bulletins mais aussi lors d'une réunion publique des aides et subventions existantes dans le cadre d'opérations groupées pour se mettre aux normes en filière d'assainissement non collectif (ANC).

Ces aides peuvent aller de 50 et à prés de 80% de la dépense totale, en fonction de la filière mise en place. Les budgets alloués par l'Agence de l'eau et le Conseil Général pour financer ces subventions sont fixés jusqu'en 2012 et au-delà de cette date, il n'y a aucune certitude quant au maintien des aides à ce niveau.

La gestion des opérations groupées d'ANC avait été initialement confiée au SIVOM de la vallée du petit Morin avant la création de la communauté de communes la Brie des Morin. Aujourd'hui c'est la communauté de commune qui a repris la gestion de ces opérations, le pilotage étant assuré par Jean Georges Denizot - Maire de ST Cyr sur Morin.

Pour Hondevilliers ce type d'opération concerne les habitations dénommées les « écarts » dans le plan de zonage d'assainissement validé par le conseil municipal qui est repris en page suivante.

Nous devons prochainement communiquer à M. Denizot le nombre d'habitations qui pourrait entrer dans une opération groupée et ainsi bénéficier des aides tant qu'elles existent.

Toutes les personnes intéressées pour participer à une opération groupée d'ANC sont donc priées de le faire savoir en mairie par courrier, si possible, avant la fin du mois de mars 2011.

Si le nombre de personnes effectuant cette démarche est important, il faut s'attendre à ce que des critères de sélection soient mis en place pour déterminer qui participera aux opérations groupées (habitation plus ou moins polluante,...).

Commune de Hondevilliers - Bourg
Projet de carte générale de Zonage de l'assainissement des Eaux Usées

Echelle 1/2 000e

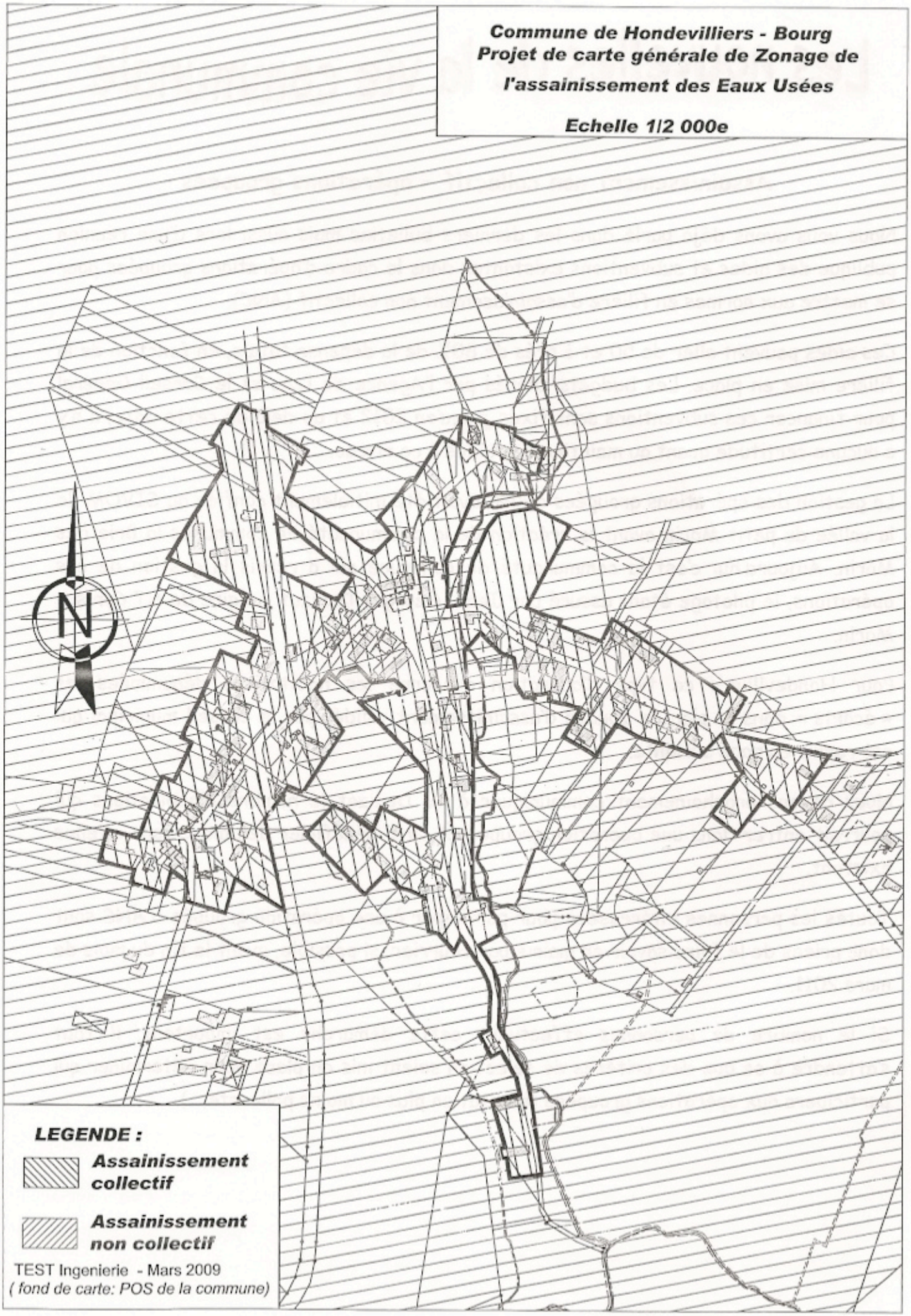

LEGENDE :

Assainissement collectif

Assainissement non collectif

TEST Ingenierie - Mars 2009
(fond de carte: POS de la commune)

Les nouvelles de la vie communale

Les nouvelles du Tennis de table

Pour la saison 2010/2011, le club de tennis de table Avenir de Hondevilliers a engagé 3 équipes en championnat de France.

Avec deux matches nuls et une défaite, l'équipe première qui évolue en division régionale est à la lutte pour le maintien. Cela se décidera lors des prochaines rencontres contre Savigny, l'US Pomponne et l'ATT Montois.

L'équipe seconde qui joue en 1ère division départementale devrait se maintenir et l'équipe trois qui évolue en 3ème division départementale est constituée de jeunes qui en sont à leur 1ère année de compétition.

Les entrainements se tiennent à la salle Jean AUTEREAU à partir de 19h30 :

- le lundi pour les licenciés,
- le mercredi pour les licenciés et les loisirs
- le vendredi quant il n'y a pas de rencontre en compétition.

Les prochaines rencontres des équipes 1,2 et 3 auront lieu les vendredis 4 mars, 18 mars, 1er avril et 6 mai toujours à 20h30. N'hésitez pas à venir assister et encourager nos équipes.

Contact : Gilles MARTIAL – tel. 01 64 04 95 37

Communication des Ainés Ruraux – information reçue en mairie

Un nouveau service est proposé par les ainés ruraux, Fédération départemental de Sein et Marne : le portage des médicaments à votre domicile.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Les Ainés ruraux 01 64 20 12 98 (le jeudi matin) - Mme Jozeline Delamarre : 01 64 04 95 00 - courriel aines.ruraux.77@wanadoo.fr

Elections cantonales – réunions d'informations

Les 20 et 27 mars, les électeurs de Hondevilliers seront invités à se rendre aux urnes pour les cantonales.

Deux réunions publiques seront organisées en mairie de Hondevilliers :

- Le vendredi 11 mars à 19h30 nous recevrons Mlle Célia Firmin candidate du parti socialiste.

- Le jeudi 17 mars à 19h30, ce sera le tour de Mme Anne Chain Larché candidate UMP.

Les nouvelles de la vie communale

Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Le SIVU des Etangs

En janvier 2010, nous vous avions déjà parlé de ce projet qui aujourd'hui est devenu une réalité.

Le SIVU scolaire des Etangs qui comprend les communes de Boitron, Hondevilliers et Sablonnières a été créé en premier lieu pour permettre à la commune de Boitron de bénéficier d'une subvention de 80% pour la construction d'une nouvelle école.

Ce syndicat va nous amener à mettre en commun les frais de fonctionnement des écoles des 3 communes participantes ainsi que certains services périscolaires comme la cantine de Sablonnières ou la garderie de Boitron.

Ce système, qui va changer quelques habitudes, devrait pouvoir nous permettre de réaliser des économies pour certains achats groupés.

Aujourd'hui, notre inquiétude ne réside pas dans la mise en place de ce SIVU mais plutôt dans la menace de la fermeture d'une classe sur notre regroupement pédagogique pour la prochaine rentrée 2011/2012.

Certains « bruits » provenant de l'inspection académique alimentent cette rumeur et on ne peut que déplorer le calendrier établit pour communiquer la prochaine carte scolaire.

En effet sur instructions émanant du ministère de l'Education, notre inspecteur d'académie vient de nous informer que les commissions déterminant la carte scolaire se réuniraient en avril et mai 2011, soit après les cantonales, pour une communication publique sans doute début juin.

Les parents d'élèves et les mairies auront alors à peine un mois avant les grandes vacances pour contester toute décision de fermeture.

Bien entendu, il ne faut voir en ce calendrier aucune manœuvre politique....

Gilles MARTIAL

Point sur le Développement durable en Seine et Marne

Décryptage de l'Agenda 21

L'agenda 21 est un plan d'action opérationnelle pour le 21eme siècle. Il répond à un principe de responsabilités partagées mais différenciées des acteurs publics vis-à-vis des enjeux de développement durable.

Concrètement, sur notre département, les actions menées sont les suivantes :

- application de la démarche HQE lors de la construction ou la rénovation des collèges pour établir un diagnostic performance énergie de qualité. L'ensemble scolaire rejette ainsi moins de CO2 dans l'atmosphère.
- Aide au lancement de structures agricoles biologiques, participation via le subventionnement à la construction d'éco-quartier.

De nouveaux services ont été présentés aux Seine et Marnais par l'application d'une partie de l'agenda 21.

On retiendra notamment les initiatives liées aux déplacements, sujet de préoccupation majeur des habitants de notre département, vivant principalement en milieu rural.

Par exemple, Pam77 est un service qui a pour but de prendre en charge les déplacements des habitants invalides.

Le dispositif co-voiturage quant à lui, est un site internet : www.covoiturage77.fr, permettant la mise en relation des personnes effectuant le même trajet pour se rendre sur leur lieu de travail respectif. Il suffit d'une inscription sur le site et une pensée pour l'environnement.

Sachez que les actions engagées dans l'agenda 21 pour la fin 2010 ont été réalisées à hauteur de 92%.

Pensez qu'à votre niveau aussi, un petit geste est un geste pour l'environnement et le respect des générations futures.

Benoît AUTEREAU

Fêtes et saisons

Toutes les sociétés humaines ont en commun les fêtes saisonnières qui sont elles-mêmes notre lien avec la terre et les cieux. Ces fêtes sont en effet en relation avec les cycles du soleil, de la végétation et de la vie animale, et expriment sous forme cérémonielle, la vie du groupe social aux rythmes de la nature.

Les quatre grandes fêtes correspondent aux solstices d'hiver et d'été (dates où les jours sont les plus courts et les plus longs) et aux équinoxes de printemps et d'automne (dates où les jours et les nuits sont de longueurs égales). Le solstice d'été correspond à la Saint-Jean ; l'équinoxe de printemps à Pâques (fête mobile qui dépend aussi de la lune), l'équinoxe d'automne correspond à la Saint-Michel, le solstice d'hiver correspond à Noël. La naissance de Jésus est liée à la nouvelle année puisque Noël est très proche de la date où les jours recommencent à s'allonger.

En plus de ces quatre fêtes « solaires », on retrouve les fêtes « du feu » (début des mois d'août, de novembre, de mai et de février). Début novembre c'est le nouvel an celtique où l'esprit des morts revient : c'est devenu notre Toussaint ou Halloween pour les anglo-saxons.

La fête du feu de Février est devenue la Chandeleur. A l'origine, c'est une fête païenne qui consistait à brûler des torches à minuit pour purifier les âmes et les champs et qui devient la fête des chandelles pour les chrétiens à partir du 14ème siècle.

La fête du 1er mai est au départ une fête païenne qui célèbre la fertilité ; la fête d'août une bénédiction des moissons ; à Pâques, la résurrection de Jésus a une corrélation très forte avec celles des dieux de la fertilité du monde antique (Osiris...).

On voit que les thèmes des grandes fêtes sont universels et intemporels et ils nous rappellent notre participation communautaire aux grands cycles de la nature, ancrés dans la tradition. Tous ces rituels sont immémoriaux et conservateurs car nous voulons toujours ancrer le passé à notre présent pour nous relier entre nous afin de définir notre identité communautaire.

Nous serons toujours soumis aux changements cycliques (jour et nuit, saisons, calendriers) et les célébrations y participent pour perpétuer les traditions et nous rappeler que notre temps passe, à la fois de manière uniforme et en même temps dans des systèmes en développement.

Vive les fêtes, donc, et longue vie à la tradition toujours présente et toujours recommencée !

Jean Michel PERRIN